

Oublions les handicapés

Par Eric Daspet [Ganf]

Avec un titre aussi provocateur je suis sûr d'attirer les foules pour ma première contribution à C² alors je le répète : oublions les handicapés, principalement les aveugles et les daltoniens. Dans ce billet il y a une bonne nouvelle, une mauvaise et un gros morceau d'espoir.

La bonne nouvelle...

Histoire de ne pas faire fuir tout le monde, commençons déjà par [la bonne nouvelle](#). Voilà qu'il y a quelques jours, dans mon beau pays, le sénat a adopté en première lecture [un texte](#) qui s'intitule pompeusement "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". À priori un titre pareil ne laisse envisager que des choses agréables, et ça n'a pas loupé : on y parle tout naturellement d'accessibilité.

On recoupe les sujets habituels de C² quand on voit la phrase suivante : *"les services de communication publique en ligne des services de l'état, des collectivités locales et des établissements publics qui en dépendent, doivent être accessibles aux personnes handicapées"*.

La France était en effet largement en retard par rapport aux autres pays de ce côté là. Nous n'avons aucune obligation d'accessibilité pour les sites officiels, aucune [section 508](#) comme aux États-Unis.

...où on aperçoit le problème

On voit pourtant poindre quelque chose à la fin de [l'article de ZDNet](#), avec [la réaction de Brailenet](#). Je vous propose de regarder attentivement les premiers paragraphes de leurs propositions, les deux premiers titres exactement.

On commence par nous dire que l'accessibilité numérique ne concerne pas que les sites Web, mais toute consultation numérique, quel que soit le support et le mode de consultation. Ensuite on nous raconte qu'il ne faut pas se reporter uniquement à l'accès des aveugles, mais considérer tous les handicaps. Pourquoi diable des gens si bien sentent-ils le besoin de préciser tout ça en début de document, avant toute autre considération ? ZDNet présente même ça comme un rappel fait au gouvernement.

Pourtant la loi parle des handicapés au sens large, pas spécifiquement des aveugles ou d'une autre catégorie. On se rend en fait vite compte que tout le monde ne met

Article publié sur CYBERcodeur.net le 13 mars 2004 :

- http://www.cybercodeur.net/weblog/articles/art_20040313.php
- <http://www.cybercodeur.net/weblog/commentaires/detailsCarnet.php?idmessage=964> (billet)

pas la même chose derrière la notion d'accessibilité. À force de brandir des exemples concrets et parlants comme l'accès aux aveugles via un navigateur oral, on finit par occulter le reste et ne s'occuper que d'une partie restreinte du problème. L'accessibilité consiste pour beaucoup de gens à faire simplement en sorte qu'un aveugle puisse relire les pages du site Web. Voilà où le bas blesse.

Abandonnez les aveugles...

Il faut commencer par sortir de la problématique des aveugles. Non pas qu'elle n'est pas importante, mais parce que finalement ce n'est qu'un cas particulier. Dans l'idéal, le fait que le document soit lisible par un aveugle n'est qu'un effet de bord du fait qu'il soit globalement accessible et bien construit.

Si on ne tient compte que des aveugles, on risque de faire des pages qui sont d'autant plus illisibles par d'autres personnes. Je peux ainsi faire une page tout à fait accessible aux aveugles (contenu textuel clair, liens bien symbolisés), mais inaccessible à quelqu'un avec un handicap moteur car les zones de clic sont trop précises, ou inaccessible à quelqu'un de dyslexique car les lignes de textes sont justifiées avec des tailles différentes suivant les mots.

Il a été dur d'insérer l'accessibilité dans les mentalités. Maintenant que la sauce commence à prendre il ne faut pas se laisser aller à la restreindre à une sous-catégorie, sinon tout le combat sera à refaire encore une fois, mais pour une autre minorité. Sauf que là les gens auront déjà l'impression d'être accessibles (puisque'ayant pensé aux aveugles) et les convaincre sera nettement plus complexe.

...et les autres handicapés

Braillenet intervient pour parler des handicapés en réaction à une loi centrée sur ce sujet. Je ne le leur reproche pas, c'est leur rôle et ils agissent dans le contexte de la proposition de loi. Par contre, je me permet d'étendre leur réflexion pour dire que non, l'accessibilité n'est pas réservée aux handicapés.

De la même façon qu'il ne faut pas la restreindre aux aveugles, il ne faut pas restreindre l'accessibilité aux handicapés. L'accessibilité c'est aussi quelques petites choses simples comme le fait de pouvoir accéder aux documents même si on n'a pas le système d'exploitation de la majorité, si on utilise un autre logiciel de navigation, si on n'a pas un écran 17", si on a un rendu avec peu de couleurs ou en noir et blanc, si on a un rendu texte (mais visuel), si on a une connexion avec une faible bande passante, si on n'a pas la classique suite Microsoft Office, etc. Je pourrai citer des critères comme ceux-là pendant des heures, et aucun n'est spécifique aux handicapés ou aux aveugles.

Imaginons la publication d'un texte de loi, avec un texte bien marqué pour pouvoir être relu par les aveugles : comme leur navigateur habituel est une surcouche de MSIE, rien n'empêche d'utiliser du javascript à profusion et des balises propriétaires.

Article publié sur CYBERcodeur.net le 13 mars 2004 :

- http://www.cybercodeur.net/weblog/articles/art_20040313.php
- <http://www.cybercodeur.net/weblog/commentaires/detailsCarnet.php?idmessage=964> (billet)

On peut aussi faire des lignes qui prennent toute la largeur de l'écran, justifiées avec une police de caractères difficilement lisible. On serait loin d'une page accessible mais elle ne posera de problèmes ni aux aveugles, ni aux handicapés moteurs.

L'accessibilité nous concerne tous...

J'ai ma petite idée sur le pourquoi de la focalisation sur les handicapés. Quand on dit qu'on cherche l'accessibilité aux handicapés, on a l'impression que l'auteur fait une bonne action, facultative, de façon à palier aux déficiences d'une minorité de son public. Par contre, si on commence à dire que l'accessibilité profite à tous, on en vient à déclarer que la faute n'est pas sur le public, mais sur l'auteur qui avait mal construit le site. Je ne cherche pas à être diplomate alors je le dis haut et fort : oui l'accessibilité profite à tous, et oui, quand un site n'est pas accessible la faute est bien sur son auteur, pas sur le public qui a la difficulté. Des personnes comme vous et moi auront des problèmes avec des pages non-accessibles.

Faudrait-il être forcément soit comme tout le monde, soit handicapé ? N'accepte t-on donc pas les différences autrement qu'en les reléguant sous le terme handicap ? Je ne suis pas monsieur tout-le-monde (pas plus qu'un autre), mais je n'ai rien d'exceptionnel pour autant, aucun handicap réel en tous cas. Me voilà pourtant à pester régulièrement contre la mauvaise accessibilité de certaines ressources Web. Je doute d'être le seul, mais je connais assez le domaine pour mettre un nom derrière mes difficultés et savoir que ce n'est pas la fatalité, que c'est presque à chaque fois le site qui est mal fait.

Il y a-t-il donc une erreur dans l'équation quand on parle d'accessibilité et de handicapés ? Probablement. Parlons d'accessibilité tout court, sans parler de handicapés. Non pas que je veuille les exclure, mais je veux élargir le débat.

...et bénéficie à tous

Une ressource accessible, bien construite, sera naturellement accessible aux handicapés visuels, aux handicapés moteurs, ainsi qu'à vous et à moi qui avons tous notre spécificité qui nous différencie de monsieur tout-le-monde.

Oh, je ne dis pas que tout tombe sous le sens, mais si vous pensez accessibilité lors de la construction, il serait très étonnant qu'il faille plus que des modifications mineures pour que telle ou telle catégorie de personne puisse y accéder. Inversement, si vous pensez "aveugle" et "monsieur tout-le-monde" lors de la conception, il est peu probable que votre page ne pose pas problème à des gens qui ne sont d'aucune de ces deux catégories (et sachant que la catégorie "monsieur tout-le-monde" ne regroupe en réalité pas grand monde, ça fait pas mal de personnes).

Article publié sur CYBERcodeur.net le 13 mars 2004 :

- http://www.cybercodeur.net/weblog/articles/art_20040313.php
- <http://www.cybercodeur.net/weblog/commentaires/detailsCarnet.php?idmessage=964> (billet)

Élargissons le débat tout de suite...

Laissons les aveugles et les handicapés comme des exemples de ce que peut apporter l'accessibilité et n'en faisons pas l'unique but de l'accessibilité. Laissons les... tout de suite.

Un projet de loi tel qu'il vient est une très bonne chose, ne le nions pas. Mais en même temps, j'ai peur qu'il recule d'autant l'arrivée de l'accessibilité pour tous. Qu'il entraîne les gens à se focaliser sur des exemples particuliers et délaisser tous les autres alors que faire un seul mouvement global aurait été aussi simple.

...ensembles

Vous voulez m'aider ? Diversifiez vos exemples, laissez tomber les aveugles et daltoniens. Tout le monde les connaît ces exemples. Prenez Paul qui a simplement la vue qui baisse à la cinquantaine, Pierre qui a un petit écran qui n'affiche pas les design à 1000px, Jacques qui cherche à se repérer dans un texte de loi de 10 pages en utilisant un explorateur de titres, Nicolas qui a une petite connexion et ne peut pas télécharger les images, Sebastien qui a un micro-ordinateur de deuxième main et qui ne peut pas se permettre d'activer le javascript et autres options, Philippe qui n'a pas MS Word pour des raisons financières, Benoit qui utilise le clavier car sa souris fonctionne mal, Jean qui a un navigateur différent car il a des besoins spécifiques, Michel qui passe par un moteur de recherche ou un autre processus automatique de lecture de page Web, etc.

Tous ces gens bien sympa ont aussi un avantage : ils ressemblent à monsieur tout-le-monde. Ils font prendre conscience que l'accessibilité n'est pas juste là pour quelques aveugles, mais aussi pour votre voisin de palier, le fils de votre patron ou l'auteur de ce billet. Allons, pensez à eux aussi : élargissez le débat, "oubliez les handicapés".

Article publié sur CYBERcodeur.net le 13 mars 2004 :

- http://www.cybercodeur.net/weblog/articles/art_20040313.php
- <http://www.cybercodeur.net/weblog/commentaires/detailsCarnet.php?idmessage=964> (billet)